

RETARDER LA MISE EN ŒUVRE D'UN DROIT, C'EST REFUSER CE DROIT

**SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DU
GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES
DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE PROTECTEUR DES
ENFANTS ET DES JEUNES**

**RAPPORT SPÉCIAL DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DU
MANITOBA, 2022**

Copyright© 2023 Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada.
ISBN (en ligne) : 978-1-989934-21-0
ISBN (papier) : 978-1-989934-22-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez joindre le :

Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba
346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3
Courriel : info@manitobaadvocate.ca

L'utilisation de tout extrait du présent rapport est permise à condition d'en citer la source.

Citation suggérée

Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (2023). Retarder la mise en œuvre d'un droit, c'est refuser ce droit : Sommaire de l'évaluation de la conformité du gouvernement aux recommandations formulées dans le cadre de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. Winnipeg (Manitoba).

Au sujet du Bureau

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes manitobains qui reçoivent, ou devraient recevoir, des services publics provinciaux. Pour ce faire, nous offrons un soutien direct à la défense des intérêts des jeunes et de leurs familles, examinons la prestation des services publics en cas de décès d'un enfant, et menons des recherches axées sur l'enfant au sujet de l'efficacité des services publics du Manitoba. Le protecteur du Manitoba est habilité par la loi à formuler des recommandations dans le but d'améliorer l'efficacité des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes, et des interventions qui en découlent. Notre mandat, qui est assujéti à la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes et guidé par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, vise à faire valoir l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

Notre vision

Une société sûre et saine qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants, tous les jeunes et tous les jeunes adultes.

Notre mission

Nous faisons entendre la voix et nous défendons les droits des enfants, des jeunes et des jeunes adultes.

Nos valeurs

Accent sur l'enfant, équité, respect, responsabilité et indépendance.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA RÉCONCILIATION

Le mandat de notre Bureau s'étend à l'ensemble de la province du Manitoba, et c'est pourquoi nous nous déplaçons et travaillons dans un certain nombre de régions visées par des traités. Nos bureaux du sud du Manitoba sont situés sur des terres visées par le Traité 1, tandis que notre bureau du nord se trouve sur des terres visées par le Traité 5. Les services que nous offrons aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et à leurs familles s'étendent dans toute la province et dans toutes les régions visées par les Traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10, qui sont des territoires traditionnels des Anishinaabeg, Anishininewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk. Nous reconnaissons qu'une partie du Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge.

En tant qu'organisme, nous nous engageons à respecter les principes de la décolonisation et de la réconciliation et nous nous efforçons de contribuer de façon importante à l'amélioration de la vie de tous les enfants, jeunes et jeunes adultes, mais surtout de la vie des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits, qui continuent d'être sous-servis et surreprésentés dans plusieurs des systèmes qui relèvent de notre mandat de défense des droits, d'enquête, de recherche et d'examen.

Dans un souci de justice sociale et dans une optique axée sur les droits, nous intégrons à la pratique de notre Bureau la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à la justice de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous espérons que la portée de notre travail au nom des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs familles contribue à amplifier ces voix et à améliorer concrètement leur vie et leurs expériences.

Pour consulter notre cadre de réconciliation, qui décrit les mesures et les activités que nous menons au Bureau en vue de la réconciliation, veuillez consulter le document (en anglais seulement) : <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-ReconciliACTION-Framework-Final.pdf>

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à souligner que les recommandations analysées ici sont le résultat d'enquêtes et de rapports spéciaux sur la vie d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes qui ont été blessés, qui sont décédés ou qui ont subi des injustices au Manitoba. Nous leur rendons hommage et nous nous souvenons d'eux en racontant d'abord leur histoire, puis en contrôlant la conformité aux recommandations que leur histoire a inspirées afin d'améliorer la sécurité et de réduire le nombre de décès pour d'autres enfants se trouvant dans des circonstances semblables. Nous sommes reconnaissants à Sherri Walsh, qui a été conseillère auprès de la Commission pour l'enquête *Phoenix Sinclair*. Sa sagesse et son expertise ont été déterminantes dans le cadre de l'analyse détaillée que notre bureau a menée sur les progrès réalisés par le gouvernement du Manitoba à l'égard des recommandations émises à l'issue de cette enquête publique. Nous reconnaissons également le travail et l'engagement des fournisseurs de services qui servent les Manitobains et qui ont pleinement coopéré au processus de contrôle de la conformité.

« Retarder la mise en œuvre d'un droit, c'est refuser ce droit. Comme le souligne le présent rapport spécial, les retards dans l'action continuent de priver les enfants de leurs droits. En tant que protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, je m'engage à faire preuve d'équité et de transparence et à collaborer en permanence avec le gouvernement du Manitoba afin d'accorder la priorité aux changements nécessaires pour améliorer les services offerts aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles dans notre province. »

**Sherry Gott,
protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba**

TABLE DES MATIÈRES

Notre engagement envers la réconciliation –

3 Remerciements – 3

Message de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba – 6

Faits saillants sur la conformité : 2022 – 11

Section 1 : Introduction – 12

Portée du rapport et processus de conformité – 15 Les sept niveaux de conformité – 16

Section 2 : Sommaire de la conformité – 17

Progrès à l'égard de la conformité aux recommandations – 19

Conformité par rapport spécial – 20

Conformité par question systémique – 21

Conformité par principal ministère – 23

Section 3 : Possibilités d'amélioration de la conformité : Thèmes clés – 24

Thème n° 1 – 25

Thème n° 2 – 29

Thème n° 3 – 30

Conclusion – 34

Annexe A : Liste des recommandations et des évaluations de conformité par ministère – 36

TABLEAUX

Tableau 1 : Rapports spéciaux publiés et nombre de recommandations – 14

Tableau 2 : Recommandation 1 du rapport *Maltreatment* : Recommandations ouvertes de l'Enquête Phoenix Sinclair

– 26

Tableau 3 : Recommandations sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances émises par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba – 31

FIGURES

Figure 1 : Niveaux de conformité et codes de couleur – 16

Figure 2 : Recommandations selon le niveau de conformité – 18

Figure 3 : Progrès à l'égard de la conformité aux recommandations – 19

Figure 4 : Conformité par rapport spécial – 20

Figure 5 : Conformité par question systémique – 22

Figure 6 : Conformité par ministère – 23

Figure 7 : Nombre de décès de nourrissons liés au sommeil – 30

MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU MANITOBA

T

ous les membres du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba ont pour mission d'améliorer la prestation des services des systèmes publics desservant les jeunes au Manitoba. L'une des façons d'y parvenir est de formuler des recommandations, puis d'assurer un contrôle et de rendre compte publiquement de la façon dont les gouvernements répondent à ces recommandations. Ce processus permet à tous les Manitobains et Manitobaines de comprendre les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les services offerts aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes de la province de manière transparente et responsable.

Ce rapport spécial fournit aux Manitobains et Manitobaines une mise à jour annuelle des progrès réalisés par les organismes publics concernant les recommandations émises en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes entre 2018 et 2022. Vous trouverez notre analyse des mesures prises par le gouvernement provincial en réponse aux 67 recommandations émises par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba dans 10 rapports spéciaux présentés aux gouvernements du Manitoba et du Canada. Plus précisément, notre vérification porte sur les progrès signalés par les ministères provinciaux des Familles, de la Justice, de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, de la Santé, et de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté.

Au cours de la dernière année, la riposte du gouvernement face à la pandémie de COVID-19 a continué de faire évoluer certaines priorités au profit de mesures visant à protéger les Manitobains et Manitobaines, mais je suis néanmoins heureuse que huit recommandations supplémentaires aient été jugées entièrement conformes. Cela signifie qu'un total de 18 % (12/67) de toutes les recommandations est maintenant mis en œuvre. Je suis également encouragée par le fait que 88 % (59/67) des recommandations formelles émises depuis 2018 ont donné lieu à des mesures en vue de leur mise en œuvre (en hausse de 45 % par rapport à l'année dernière). Il est important de noter que 82 % (55/67) des recommandations émises depuis 2018 restent ouvertes. Ce rapport spécial met en évidence les domaines où des actions

prioritaires sont nécessaires pour combler les lacunes de service et protéger les droits de l'enfant.

La section 2 du présent rapport note des différences importantes dans les niveaux de conformité selon la question, le rapport et le ministère.

Comme les années précédentes, le **ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba** demeure le ministère ayant les plus hauts niveaux de conformité aux recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Cette année, ce ministère a continué de faire des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, avec un taux de conformité de 93 %. Je félicite le ministère pour son travail visant à mettre pleinement en œuvre quatre recommandations concernant la Stratégie d'inclusion autochtone et les efforts déployés pour limiter, réduire et éliminer progressivement les pratiques d'exclusion dans les écoles, comme les suspensions et les expulsions.

Avec un taux de 53 %, le **ministère de la Justice du Manitoba** est le seul autre ministère provincial dont le taux de conformité moyen est supérieur à 50 %. Nous espérons que lorsque l'examen de la justice pour les jeunes sera terminé, lequel a été lancé en 2019, il y aura davantage de progrès vers la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens. Bien que cet examen du système soit incomplet, il y a d'autres domaines importants sur lesquels le ministère de la Justice du Manitoba

peut se concentrer pour faire progresser des recommandations supplémentaires vers une conformité totale.

Le **ministère des Familles du Manitoba** est le seul ministère provincial qui a vu son taux de conformité diminuer. En grande partie à cause de la baisse des taux de conformité aux recommandations émises pour prévenir les décès de nourrissons liés au sommeil et à celles du rapport spécial *Disabilities*, le ministère se situe à 42 % de conformité, soit une baisse de 1 % par rapport à l'an dernier. Cela dit, le ministère des Familles du Manitoba a été en mesure de mettre pleinement en œuvre deux recommandations concernant la sensibilisation du public à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et la modification des normes provinciales pour améliorer la sécurité des environnements de sommeil des nourrissons.

SHERRY GOTT, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba

Le ministère de la Santé du Manitoba continue d'avoir la cote moyenne la plus faible parmi les domaines, soit 25 % – un taux qui est demeuré inchangé au cours des trois dernières années. Tout comme pour le ministère des Familles du Manitoba, cette cote de conformité est associée au manque de mesures signalées pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports spéciaux *Safe Sleep* et *Disabilities*. Au cours des deux dernières années, le ministère de la Santé du Manitoba a signalé à mon bureau que la lenteur constante de la mise en œuvre des recommandations du protecteur était due à des contraintes ministérielles liées à la COVID-19. Avec la levée de toutes les mesures et restrictions sanitaires liées à la COVID-19 au printemps dernier, le ministère de la Santé doit commencer à accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations. En retardant de quelques années l'amélioration des services, on a essentiellement demandé aux enfants et aux jeunes d'attendre que la pandémie soit terminée pour que des améliorations vitales et indispensables soient apportées à leurs services de santé. Honnêtement, les enfants ne peuvent plus attendre et ce rapport spécial explique pourquoi.

Mon bureau se réjouit de la création du **ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté du Manitoba**, qui constitue un pas dans la bonne direction en vue d'améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes qui vivent avec des troubles de santé mentale et de dépendance. Bien que ce ministère ait été évalué pour la première fois cette année avec un taux général de conformité de 48 %, j'ai le plaisir d'annoncer que 70 % des recommandations ouvertes du ministère ont été partiellement ou largement mises en œuvre. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour mettre en œuvre une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants, afin de combler les lacunes urgentes pour les enfants et les jeunes en matière de santé mentale et de dépendances.

Mon équipe et moi-même avons recensé trois domaines auxquels le gouvernement provincial doit accorder la priorité. Ceux-ci sont abordés en détail dans la section 3 du présent rapport :

- Inégalités en matière de capacité pour les autorités autochtones de protection de l'enfance et recommandations en suspens de l'*enquête Phoenix Sinclair*
- Mise en œuvre de recommandations sur les décès de nourrissons liés à un sommeil sécuritaire

SOMMAIRE DE LA

- Mise en application des recommandations sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances

Tous les enfants, y compris les nourrissons, ont des droits, et les gouvernements ont des devoirs correspondants, comme le souligne la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (la Convention). En tant qu'organisation, le travail du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, de la mobilisation des jeunes à la défense directe des droits, en passant par les enquêtes, les recherches et les vérifications en matière de conformité, est fondé sur les droits de l'enfant. Notre travail s'appuie sur une approche fondée sur les droits de la personne et les droits de l'enfant, car les droits de l'enfant ne sont pas facultatifs. Comme l'a dit Martin Luther King Jr., « retarder la mise en œuvre d'un droit, c'est refuser ce droit ».

L'inaction concernant les recommandations, notamment sur ces trois questions, représente un retard inutile. Ce retard empêche les droits des enfants et des jeunes du Manitoba d'être réalisés dans leur intégralité. La Convention est claire : tous les enfants et les jeunes ont droit à la vie, à la survie et au développement (article 6); à la protection contre la violence et la négligence (article 19); et aux meilleurs services de santé possibles, y compris ceux visant à réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants (article 24). Lorsque le Canada a ratifié la Convention, les gouvernements provinciaux et fédéral canadiens ont accepté de rendre compte de ces responsabilités. La prise de mesures visant à assurer la conformité dans ces trois domaines contribuera grandement à améliorer les services provinciaux, à combler les lacunes et à protéger les droits de tous les enfants, jeunes et jeunes adultes du Manitoba. Pour certains enfants et jeunes, leur vie en dépend.

Mon équipe et moi-même remercions tous les représentants du gouvernement et les fournisseurs de services qui collaborent avec nous tout au long du processus annuel de conformité et qui, comme nous, œuvrent chaque jour pour améliorer la vie des enfants et des jeunes de la province. Lorsque les ministères provinciaux mettent en œuvre les recommandations découlant de nos enquêtes sur les décès d'enfants et d'autres recherches, cela témoigne d'un engagement selon lequel les enfants sont réellement une priorité et qu'ils ne devraient pas avoir à attendre pour recevoir les services publics dont ils ont besoin pour vivre, grandir et se développer afin de pouvoir réaliser leur incroyable potentiel.

**Sherry Gott, B.Serv.Soc.,
M.Serv.Soc.,
travailleuse sociale autorisée
Bureau du protecteur des enfants
et des jeunes du Manitoba**

PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DU

Faits saillants sur la conformité : 2022

88 % des recommandations ont donné lieu à des mesures en vue de leur mise en œuvre, en hausse de 44 % par rapport à l'an dernier.

En 2022, le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM) a évalué **16 nouvelles recommandations** émises en 2021. (* Remarque : les recommandations 3 et 4 du rapport *Maltreatment* ont été exclues du rapport de cette année)

93 % en ce qui concerne le taux de conformité pour Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

Sept autres recommandations du PEJM ont été jugées **entièrement conformes**.

Rapport spécial *Angel's Story*, rec. 3

Dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation par une campagne d'éducation du public.

Rapport spécial *Boys Report*, rec. 2

Poursuivre le travail pour une stratégie d'inclusion autochtone dans les écoles, en collaboration

Rapport spécial *Circling Star*, rec. 2

Procéder à un examen et établir une stratégie provinciale pour limiter

Rapport spécial *Matthew*, rec. 2

Établir une stratégie provinciale pour limiter, réduire et supprimer

Rapport spécial *Safe Sleep*, rec. 12

Actualiser les normes relatives aux services à l'enfant et à la famille pour assurer la sécurité des pratiques liées au sommeil du nourrisson, le partage de ressources consacrées au sommeil sans risque et le soutien aux familles dans la recherche de

Rapport spécial *Suicide Aggregate*, rec. 5

Dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation par une campagne d'éducation du public.

Rapport spécial *Tina Fontaine*, rec. 1

Examiner la mesure de l'absentéisme, des suspensions et des expulsions, et créer une stratégie provinciale pour aborder les problèmes.

Une recommandation du PEJM a été jugée entièrement conforme du fait de l'adoption d'une solution de rechange.

Rapport spécial *Suicide Aggregate*, rec. 3

Former les fonctionnaires sur les traumatismes et leurs répercussions.

18 % (12/67) des recommandations du PEJM ont été entièrement mises en œuvre.

Afin d'améliorer les progrès et les services pour les enfants et les jeunes, le PEJM recommande de donner la priorité aux domaines suivants :
Inégalités en matière de capacité pour les autorités autochtones de protection de l'enfance et recommandations en suspens de l'enquête Phoenix Sinclair
Mise en œuvre de recommandations sur les décès de nourrissons liés à un

Le PEJM assure le suivi des progrès et du respect de toutes les recommandations formulées par le protecteur. Pour consulter les évaluations de la conformité aux recommandations individuelles, veuillez visiter la page manitobaadvocate.ca/fr/reports-publications/recommendation-tracking/

Source : données de 2018-2022 du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba

SECTION 1

Introduction

Photos : couvertures des rapports spéciaux publiés par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba entre 2018 et 2022

INTRODUCTION

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba s'efforce d'accroître l'efficacité des services publics destinés aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et à leurs familles dans toute la province, et des interventions qui en découlent, en rédigeant des rapports spéciaux qui formulent des recommandations pour les améliorations à apporter à ces services.

Le protecteur du Manitoba a pour mandat de suivre la mise en œuvre des recommandations présentées dans les rapports d'enquête portant sur un cas de blessure grave ou de décès d'un enfant et dans les rapports spéciaux. Conformément à la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi), le protecteur est chargé, en vertu de l'alinéa 11(1)d), « de suivre la mise en œuvre des recommandations présentées dans les rapports dressés en vertu de l'article 27 (enquête) ou dans les rapports spéciaux dressés en vertu de l'article 31 ». Il s'agit d'un processus qui assure la responsabilité et la transparence des services publics fournis aux citoyens du Manitoba.

Depuis la proclamation de la Loi en 2018, le protecteur du Manitoba a publié 11 rapports spéciaux qui ont émis des recommandations publiques. Au total, **76 recommandations publiques** ont été émises afin de traiter des questions urgentes pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles au Manitoba (tableau 1).

Ci-dessous : photo du bureau du protecteur du Manitoba, 346, avenue Portage, à Winnipeg.

Tableau 1 : Rapports spéciaux publiés et nombre de recommandations

Date	Titre du rapport spécial	N ^{bre} de rec.
Octobre 2018	<i>Documenting the decline: The Dangerous Space Between Good Intentions and Meaningful Interventions (Circling Star)</i>	6
Décembre 2018	<i>In Need of Protection: Angel's Story (Angel's Story)</i>	6
Février 2019	<i>Learning from Nelson Mandela: Special Report on the Use of Segregation, Solitary Confinement, and Pepper Spray in Manitoba Youth Custody Facilities (Nelson Mandela)</i>	6
Mars 2019	<i>A Place Where it Feels Like Home: The Story of Tina Fontaine (Tina Fontaine)</i>	5
Février 2020	<i>The Slow Disappearance of Matthew: A Family's Fight for Youth Mental Health Care in the Wake of Bullying and Mental Illness (Matthew)</i>	8
Mars 2020	<i>Safe and Sound: A Special Report on the Unexpected Sleep-related Deaths of 145 Manitoba Infants (Safe Sleep)</i>	13
Mai 2020	<i>"Stop Giving Me a Number and Start Giving Me a Person": How 22 Girls Illuminate the Cracks in the Manitoba Youth Mental Health and Addiction System (Suicide Aggregate)</i>	7
Mars 2021	<i>Still Waiting: Investigating Child Maltreatment after the Phoenix Sinclair Inquiry (Maltreatment)*</i>	5
Mars 2021	<i>Bridging the Gaps: Achieving Substantive Equality for Children with Disabilities in Manitoba (Disabilities)*</i>	9
Novembre 2021	<i>Finding the Way Back: An Aggregate Investigation of 45 Boys who Died by Suicide or Homicide in Manitoba (Boys Report)*</i>	4
Juin 2022	<i>Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba (Intimate Partner Violence)**</i>	7
TOTAL		76

* Les recommandations 3 et 4 du rapport *Maltreatment* ont été exclues du rapport de cette année.

** Les recommandations du rapport *Every Two Hours* n'ont pas été incluses dans le rapport de cette année.

PORTÉE DU RAPPORT ET PROCESSUS DE CONFORMITÉ

Le présent rapport spécial donne un sommaire des évaluations effectuées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba sur les progrès réalisés par les organismes publics dans la mise en œuvre de **67 recommandations** de 10 rapports spéciaux : *Circling Star*, *Angel's Story*, *Nelson Mandela*, *Tina Fontaine*, *Matthew*, *Safe Sleep*, *Suicide Aggregate*, *Maltreatment*, *Disabilities* et *Boys Report*.

Les recommandations émises dans le rapport spécial de 2022 du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba concernant la violence conjugale n'ont pas été incluses étant donné la période écoulée insuffisante (un minimum de six mois) pour évaluer la conformité. En outre, les recommandations 3 et 4 du rapport spécial *Maltreatment* ont été exclues jusqu'à ce que notre bureau puisse procéder à une consultation plus large et entreprendre une collecte de preuve et des évaluations additionnelles.

Ce rapport spécial comprend une analyse des recommandations adressées au gouvernement du Manitoba, à Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba, à Familles Manitoba, à Justice Manitoba, à Santé Manitoba, à Santé mentale et Mieux-être de la communauté Manitoba ainsi qu'au gouvernement du Canada.

Il commence par un sommaire des évaluations de la conformité par niveau de conformité, par rapport spécial, par question principale et par ministère.

Il présente ensuite les principales possibilités d'améliorer la conformité des ministères aux recommandations formulées pour améliorer les services offerts aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles.

Les organismes publics ont fourni au protecteur du Manitoba des mises à jour sur les activités liées à toutes les recommandations ouvertes le 30 juin 2022. Les renseignements fournis ont été examinés et une évaluation préliminaire a été effectuée par deux analystes des politiques et le gestionnaire des programmes de recherche et d'assurance de la qualité du protecteur du Manitoba, puis l'équipe juridique du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a procédé à un examen. Un processus de révision par les pairs a été mené pour veiller à la cohérence interne de l'évaluation, et l'analyse finale a été présentée au protecteur du Manitoba pour examen.

Les recommandations dont le taux de conformité était inférieur à 50 % ont été communiquées aux organismes publics, ce qui a donné aux ministères une occasion supplémentaire de soumettre des renseignements devant être pris en considération. Les documents à l'appui des 67 recommandations ont été acceptés jusqu'au 18 novembre 2022 inclus. Dans certains cas, les recommandations ont été réévaluées et mises à jour à la lumière de la preuve additionnelle soumise à notre bureau. Notre bureau a présenté les conclusions préliminaires aux sous-ministres et aux hauts représentants des ministères des Familles, de la Justice, de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, de la Santé, et de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté le 10 novembre 2022.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la manière dont les recommandations sont formulées, sur les personnes qui y répondent, sur la manière dont elles sont contrôlées, sur les principes qui guident notre évaluation et sur notre modèle de contrôle de la conformité, veuillez consulter le **Guide de la conformité du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba** (en anglais seulement).

L'annexe A contient la liste complète des recommandations et de l'évaluation de leur niveau de conformité. L'analyse complète de la conformité et la détermination de chaque recommandation peuvent

également être consultées à l'aide de l'outil de suivi des recommandations sur le site Web du Protecteur des enfants et des jeunes.

LES SEPT NIVEAUX DE CONFORMITÉ

Figure 1. Niveaux de conformité et codes de couleur

Solution de rechange	La recommandation n'a pas été mise en œuvre, mais une solution de rechange donnant suite à l'intention de la recommandation a été fournie avec suffisamment de justifications et de preuve de la réalisation de l'intention de la recommandation. (100 %)
Entièrement conformes	Mesures prises entièrement pour mettre en œuvre la recommandation. (100 %)
Essentiellement conformes	Les mesures prises répondent à la majorité des exigences de mise en œuvre, seules des exigences négligeables subsistent. (75 %)
Partiellement conformes	Les mesures prises ne mettent en œuvre qu'une partie de la recommandation. Des exigences importantes ont été respectées et la recommandation a été suivie d'effet, mais des lacunes subsistent. (50 %)
Peu conformes	Les mesures prises ne mettent en œuvre qu'une petite partie de la recommandation. Les mesures prises n'ont respecté les exigences que de manière limitée, ce qui se traduit par des lacunes importantes dans la mise en œuvre. (25 %)
Explications insuffisantes	Les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de justifications de l'inaction ni de preuve de la réalisation de l'intention de la recommandation. (0 %)
Non conformes	Aucune des exigences n'a été respectée, même si des mesures ont été prises en vue de la mise en œuvre. Les mesures prises ne sont pas conformes aux intentions des recommandations. Aucune mesure n'a été signalée. (0 %)

SECTION 2

Sommaire de la conformité

SOMMAIRE DE LA CONFORMITÉ

La section suivante présente un sommaire des déterminations de la conformité aux recommandations par différentes catégories. Les catégories évaluent la mise en œuvre par rapport spécial, par question systémique et par ministère.

Recommandations selon le niveau de conformité

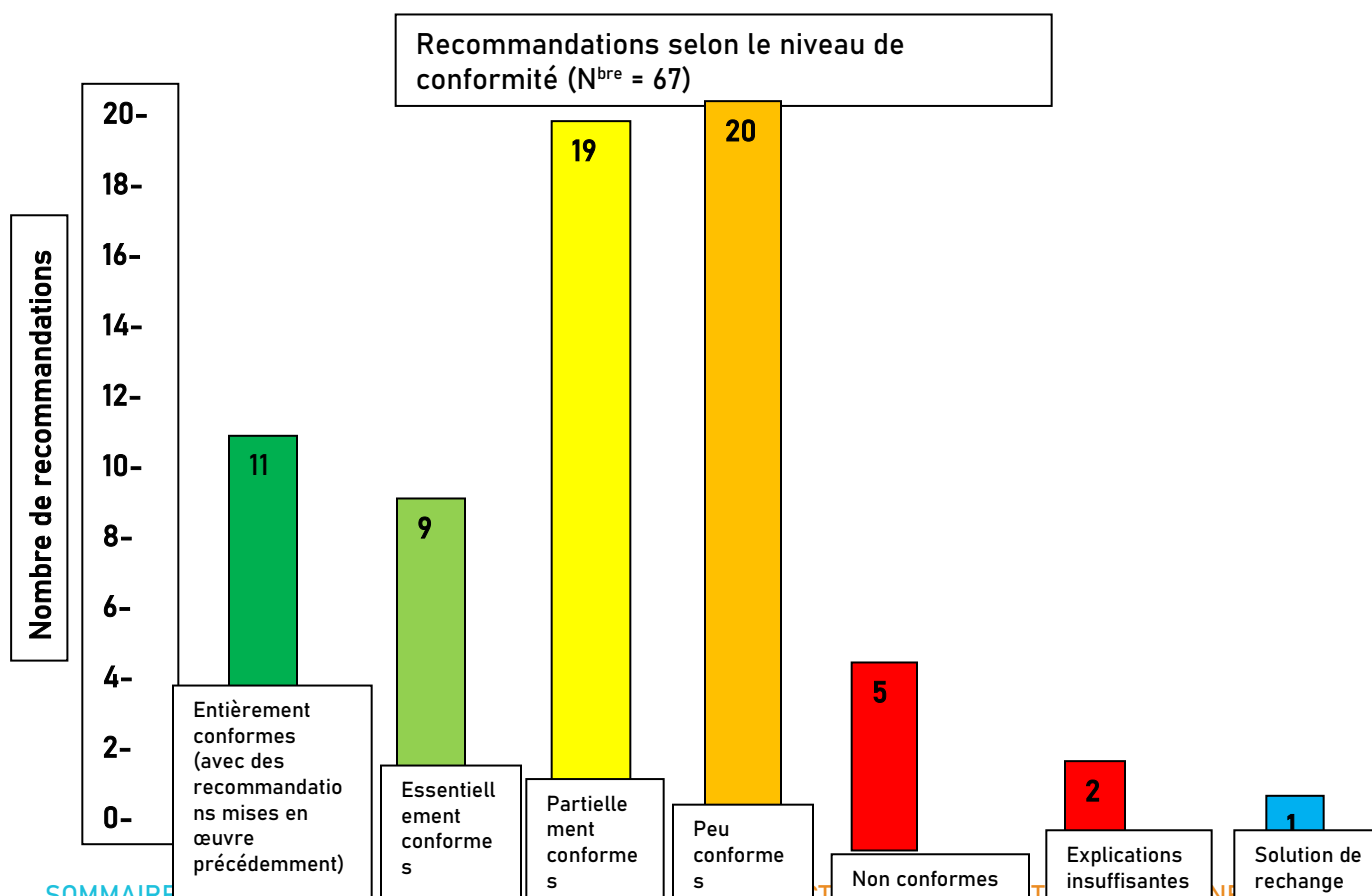
La conformité générale aux recommandations s'est améliorée depuis l'année dernière. Soixante pour cent des recommandations font maintenant l'objet d'une évaluation positive ou moyenne, soit une augmentation de 17 % par rapport au total de 43 % de l'an dernier.

En outre, 59/67 (88 %) des recommandations émises depuis 2018 ont donné lieu à des mesures en vue de leur mise en œuvre (en hausse de 45 % par rapport à l'année dernière).

Onze recommandations sont maintenant jugées entièrement conformes et une est considérée comme une solution de rechange. En d'autres termes, 18 % (12/67) de toutes les recommandations actuelles sont maintenant mises en œuvre.

En outre, neuf recommandations sont maintenant jugées comme étant essentiellement conformes, ce qui est prometteur pour l'évolution vers davantage de recommandations entièrement conformes au cours du prochain exercice.

Figure 2. Recommandations selon le niveau de conformité



PROGRÈS À L'ÉGARD DE LA CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS

Les progrès à l'égard de la conformité ont été mesurés en comparant les évaluations d'une année à l'autre, en particulier les progrès entre les réponses de 2021 et celles de 2022. Les réponses ont été codées en trois catégories : amélioration ou changement positif, aucun changement et changement négatif.

Sur les 51 recommandations évaluées dans les rapports sur la conformité précédents et évaluées de nouveau cette année, 20 (39 %) ont enregistré des améliorations dans leur évaluation de la conformité depuis notre dernier rapport. 31 (61 %) n'ont montré aucun changement depuis le dernier rapport. Aucune (0 %) n'a enregistré de changement négatif.

Figure 3. Progrès à l'égard de la conformité aux recommandations

39 %	Amélioration
61 %	Aucun changement
0 %	Recul

CONFORMITÉ PAR RAPPORT SPÉCIAL

Il existe des différences en ce qui concerne le degré de mise en œuvre des recommandations et de conformité aux recommandations entre chaque rapport spécial.

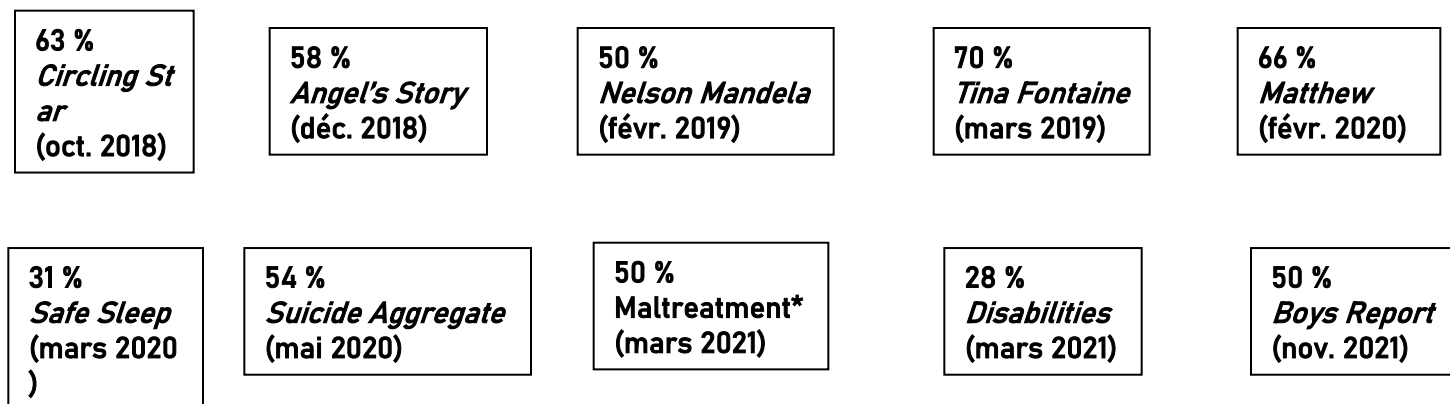
La conformité par rapport s'est améliorée pour tous les rapports qui ont déjà été évalués lors des cycles de mise en conformité précédents :

- *Circling Star* est passé de 42 % à 63 %
- *Angel's Story* est passé de 38 % à 58 %
- *Nelson Mandela* est passé de 42 % à 50 %
- *Tina Fontaine* est passé de 45 % à 70 %
- *Matthew* est passé de 47 % à 66 %
- *Safe Sleep* est passé de 12 % à 31 %
- *Suicide Aggregate* est passé de 25 % à 54 %

Les recommandations émises dans les rapports *Matthew* et *Tina Fontaine* présentent les taux de conformité les plus élevés par rapport : 66 % pour le rapport *Matthew* (en hausse de 19 % depuis l'année dernière) et 70 % pour le rapport *Tina Fontaine* (en hausse de 25 % depuis l'année dernière).

Les recommandations émises dans les rapports spéciaux *Safe Sleep* et *Disabilities* présentent les taux de conformité les plus faibles par rapport : 31 % pour le rapport *Safe Sleep* (en hausse de 19 % depuis l'année dernière) et 28 % pour le rapport *Disabilities* (qui en est à son premier cycle de mise

Figure 4. Conformité par rapport spécial



* Les recommandations 3 et 4 du rapport spécial *Maltreatment* ont été exclues du rapport de cette année.

CONFORMITÉ PAR QUESTION SYSTÉMIQUE

Chaque recommandation porte sur une question systémique principale touchant les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les familles du Manitoba. Compte tenu des priorités d'action des ministères et des ressources à leur disposition, certaines questions sont traitées plus rapidement que d'autres.

La conformité générale par question systémique s'est améliorée depuis l'année dernière :

1. Trois questions systémiques sont maintenant entièrement conformes : l'absentéisme chronique, les suspensions et les expulsions
2. Prestations des services aux victimes
3. Recours au gaz poivré dans les lieux de garde pour adolescents

Des progrès ont été réalisés à l'égard de sept questions systémiques :

1. Sommeil sécuritaire (en hausse de 18 %)
2. Séparation et isolement cellulaire (en hausse de 10 %)
3. Santé mentale et lutte contre les dépendances (8 % de plus)
4. Normes de protection de l'enfance (12 % de plus)
5. Probation juvénile (en hausse de 25 %)
6. Exploitation sexuelle (en hausse de 17 %)
7. Absentéisme chronique, suspensions et expulsions (42 % de plus)

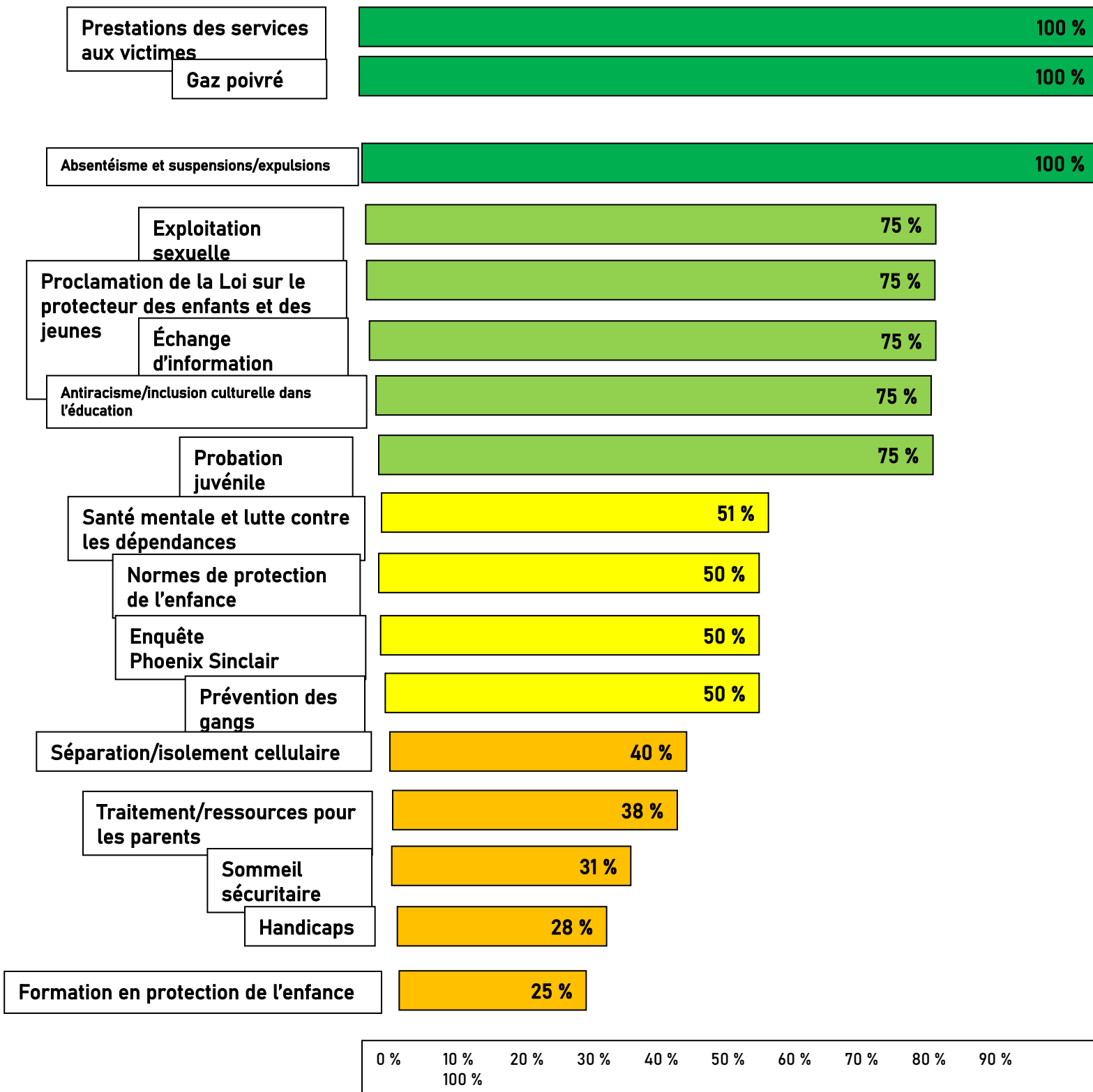
Des progrès n'ont pas été réalisés à l'égard de deux questions systémiques :

1. Proclamation de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (restant à 75 %)
2. Échange d'information (restant à 75 %)

Cette année, nous avons évalué pour la première fois des recommandations relatives à six questions systémiques :

1. Formation en protection de l'enfance (se situe à 25 %)
2. Handicaps (se situe à 28 %)
3. Traitement/ressources pour les parents (se situe à 38 %)
4. *Enquête Phoenix Sinclair* (se situe à 50 %)
5. Prévention des gangs (se situe à 50 %)
6. Antiracisme/inclusion culturelle dans l'éducation (se situe à 75 %)

Figure 5. Conformité par question systémique



CONFORMITÉ PAR PRINCIPAL MINISTÈRE

Voir l'annexe A pour consulter la liste détaillée des recommandations par ministère.

Cette année, la conformité générale pour trois domaines s'est améliorée :

1. Le taux de conformité le plus élevé est celui du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba, qui est de 93 % (soit 18 % de plus que l'an dernier).
2. Le taux de conformité du ministère de la Justice du Manitoba est maintenant de 53 % (soit 8 % de plus que l'année dernière).
3. La conformité aux recommandations adressées au gouvernement du Manitoba dans son ensemble se situe maintenant à 46 % (soit 8 % de plus que l'an dernier).

Le nouveau ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté a été évalué pour la première fois cette année et a obtenu un taux de conformité de 48 %.

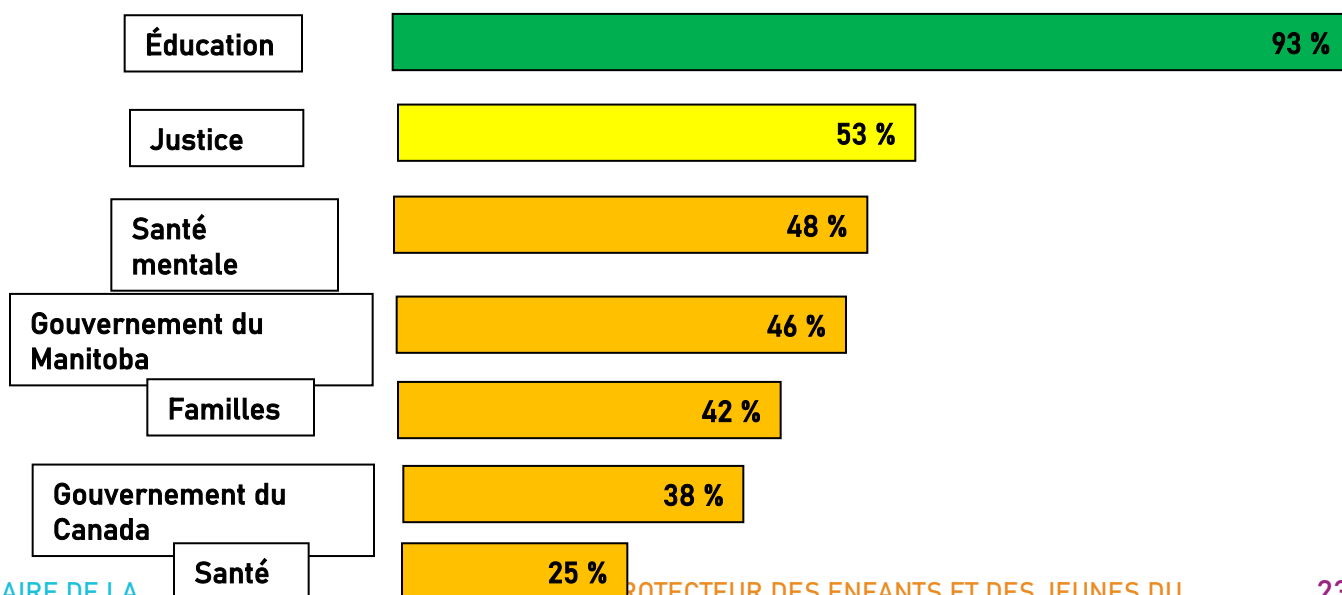
La conformité générale pour un domaine est à la baisse :

1. Le ministère des Familles se situe maintenant à 42 % (une baisse de 1 % par rapport à l'an dernier), en grande partie à cause de la baisse des taux de conformité aux recommandations des rapports *Safe Sleep* et *Disabilities*.

La conformité pour deux domaines n'a pas changé :

1. Le ministère de la Santé du Manitoba demeure à 25 % de conformité depuis les trois dernières années.
2. Le gouvernement du Canada demeure à 38 % de conformité depuis les deux dernières années.

Figure 6. Conformité par ministère



SECTION 3

Possibilités d'amélioration de la conformité

POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DE LA CONFORMITÉ : THÈMES CLÉS

La section suivante met l'accent sur trois thèmes clés qui sont apparus au cours du processus de conformité de cet exercice en ce qui a trait aux 67 recommandations émises d'octobre 2018 à novembre 2021. Ces trois thèmes sont également des domaines où il est possible de progresser davantage dans la mise en œuvre des recommandations. En poursuivant dans cette voie, les évaluations de la conformité peuvent être améliorées, tout comme les services destinés aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles.

Thème n° 1 : Accorder la priorité aux mesures visant à remédier aux inégalités pour les autorités autochtones de protection de l'enfance et mettre en œuvre les recommandations en suspens de l'enquête *Phoenix Sinclair*.

En mars 2021, le protecteur du Manitoba a publié un rapport spécial intitulé *Still Waiting: Investigating Child Maltreatment after the Phoenix Sinclair Inquiry* (« *Maltreatment* »). Dans ce rapport spécial, deux recommandations ont été adressées aux quatre autorités de protection de l'enfance concernant la mise en œuvre d'une politique de réunification et l'exécution d'exams des cas lorsque la réunification est prévue.

Conformément au processus de conformité aux recommandations utilisé par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, les autorités ont été invitées à soumettre des renseignements concernant la mise en œuvre de ces recommandations au plus tard le 31 mai 2022. La Régie des services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis a soumis la documentation officielle pour recenser le travail effectué en vue de la mise en œuvre des recommandations du rapport. La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a fourni au Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba une présentation sur les mises à jour apportées à sa politique de

réunification, mais n'a pas transmis de document officiel sur le travail effectué en vue de la mise en œuvre. La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba et la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba ont chacune participé à une réunion avec notre bureau pour discuter de leur travail et des obstacles qu'elles rencontrent. Elles ont fait part de leurs préoccupations concernant leur capacité interne et les ressources à leur disposition, ce qui ne leur a pas permis de présenter une soumission formelle pour ces recommandations.

Au moment de la publication du rapport spécial *Maltreatment* en mars 2021, le gouvernement du Manitoba avait un certain nombre de recommandations en suspens de l'enquête *Phoenix Sinclair*, dont la nécessité d'augmenter le financement pour répondre aux besoins des familles manitobaines. Le protecteur du Manitoba a souligné que les décès des 19 jeunes enfants ayant fait l'objet d'une enquête dans le cadre de ce rapport spécial auraient pu être évités et que [traduction] « des enfants meurent encore de mauvais traitements semblables à ceux que Phoenix a subis' ».

Aujourd'hui, 19 des 62 recommandations de l'enquête *Phoenix Sinclair* restent encore ouvertes. En raison du travail inachevé du gouvernement du Manitoba en réponse aux recommandations de l'enquête *Phoenix Sinclair* de 2013, le protecteur du Manitoba, dans le rapport spécial *Maltreatment* de 2021, a inclus comme première recommandation que le gouvernement du Manitoba termine son travail sur les recommandations de l'enquête et mette en œuvre chacun des changements importants au système demandés par le commissaire Ted Hughes dans son rapport d'enquête final. Il est important de noter que du fait de la publication de cette recommandation de 2021

en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, les recommandations de l'enquête sont maintenant officiellement prises en compte pour que le protecteur du Manitoba

puisse suivre et contrôler leur respect par le gouvernement du Manitoba dans le cadre du travail de la Commission.

¹ Malone, K.G. (11 mars 2021). 'Children need us to get it right': Report says Manitoba child deaths preventable. CTV News. <https://winnipeg.ctvnews.ca/children-need-us-to-get-it-right-report-says-manitoba-child-deaths-preventable-1.5343073?cache=ptdmkadzxxgvko%3FclipId%3D68597>

Tableau 2 : Recommandation 1 du rapport Maltreatment – Recommandations ouvertes de l'Enquête Phoenix Sinclair

Recommandation n°	Niveau de conformité
1 (Respect des principes)	Essentiellement conforme (75 %)
2 (Services d'aide au renforcement des	Essentiellement conforme (75 %)
3 (Child and Family All Nations	Essentiellement conforme (75 %)
4 (Continuité de service)	Partiellement conforme (50 %)
7 (Disponibilité des services d'intervention précoce)	Essentiellement conforme (75 %)
12 (20 cas par travailleur)	Explications insuffisantes (0 %)
13 (Réduction du fardeau administratif)	Partiellement conforme (50 %)
14 (Signification des documents judiciaires)	Essentiellement conforme (75 %)
19 (Politique de supervision de l'autorité)	Peu conforme (25 %)
20 (Examens du bien-être des enfants)	Partiellement conforme (50 %)
25 (Financement pour soutenir la réponse différentielle)	Peu conforme (25 %)
34 (Extension de l'âge à 25 ans)	Explications insuffisantes (0 %)
36 (Proclamation complète de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes)	Essentiellement conforme (75 %)
48 (Sensibilisation du public au rôle du représentant)	Essentiellement conforme (75 %)
52 (Soutiens à la transition vers les centres urbains)	Peu conforme (25 %)
54 (modifier la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »)	Non conforme (0 %)
55 (Financement des organismes communautaires)	Essentiellement conforme (75 %)
56 (Comité relevant d'Enfants en santé Manitoba)	Peu conforme (25 %)
58 (Offices et organismes communautaires)	Partiellement conforme (50 %)

Voici les recommandations inachevées de l'enquête que nous avons évaluées :

- *Recommandation 12: Que tous les services continus offerts aux familles soient fournis sur la base de 20 cas par travailleur.*
- *Recommandation 25: Que les régies soient financées à un niveau qui appuie l'approche d'intervention différentielle, notamment :*
 - a) *que le financement permette aux offices de répondre au ratio de 20 cas par travailleur pour tous les travailleurs de services à la famille;*
 - b) *que le fonds de 1 300 \$ destiné aux services d'aide au renforcement des familles soit haussé à un niveau raisonnable, particulièrement pour les familles qui sont spécialement vulnérables, bon nombre de celles-ci étant autochtones;*
 - c) *que le montant de financement nécessaire soit déterminé après une consultation constructive entre les offices et les régies, et entre les régies et le gouvernement, après que les offices ont raisonnablement évalué leurs besoins.*

En réponse à ces recommandations, le gouvernement du Manitoba s'est appuyé sur la transition vers le financement par enveloppe budgétaire unique, qui s'est achevée en 2019.

Comme le décrit le gouvernement du Manitoba, [traduction] « le financement par enveloppe budgétaire unique offre une certaine souplesse aux régies et aux offices pour qu'ils puissent déterminer eux-mêmes les domaines où les besoins et les répercussions sont les plus importants, et transférer des fonds vers des volets de prévention afin de réduire les coûts des enfants pris en charge.

Les offices peuvent ensuite conserver ces fonds et les affecter à d'autres domaines. Ce modèle de financement a été régulièrement recommandé par des tiers comme moyen d'améliorer la prestation des services de protection de l'enfance et de permettre le travail dans les domaines de la prévention et du soutien » (Familles Manitoba, communication interne, 30 juin 2022).

Le financement par enveloppe budgétaire unique est censé offrir une certaine discrétion et une certaine autonomie dans le cadre de l'utilisation des fonds, mais des questions subsistent quant à savoir si les montants accordés à chaque régie permettent de répondre aux besoins liés au nombre élevé d'enfants pris en charge, ainsi que d'assurer les services de prévention et d'aide au renforcement des familles.

D'après le rapport annuel le plus récent de Familles Manitoba², voici la répartition du pourcentage d'enfants pris en charge et bénéficiant d'un financement provincial au sein de chaque régie :

- Régie du Sud : 46 %
- Régie du Nord : 32 %
- Régie des Métis : 12 %
- Régie générale : 10 %

Compte tenu du nombre plus élevé d'enfants pris en charge par les régies du Sud et du Nord, ainsi que des défis particuliers auxquels leurs offices sont confrontés (p. ex. les frais de déplacement élevés et autres coûts liés à la prestation de services dans les collectivités rurales et éloignées), ces deux régies ont exprimé des préoccupations quant à la capacité de la structure de financement par enveloppe budgétaire unique de couvrir adéquatement la gamme de services qu'elles doivent offrir pour soutenir les familles.

Le jour de la publication du rapport spécial *Maltreatment*, la ministre des Familles a fait part de ses préoccupations et de son engagement : [traduction] « Les Manitobains ont été à juste titre bouleversés lorsqu'ils ont été informés des détails de l'affaire Phoenix Sinclair. Et l'héritage légué par la vie de cette petite fille au Manitoba est la question de savoir comment nous pouvons faire mieux³. » La ministre a conclu ses remarques publiques en s'engageant à participer à une réunion avec notre bureau pour fournir un rapport d'étape dans les six mois et en précisant que le ministère des Familles travaillerait avec les régies pour les aider à mettre en œuvre les recommandations qui les concernent en particulier.

D'après les réponses fournies aux recommandations présentées dans l'*enquête Phoenix Sinclair*, que nous contrôlons dans le cadre de la recommandation 1 de notre rapport spécial *Maltreatment*, il est évident que le gouvernement provincial croit que la transition vers le financement par enveloppe budgétaire unique peut répondre aux préoccupations en matière de services soulevées par l'enquête. Il semble toutefois que cette position ne fait pas

l'unanimité au sein du système des services à l'enfant et à la famille. Par conséquent, et pendant que nous recueillons des renseignements supplémentaires, les recommandations 3 et 4 du rapport spécial *Maltreatment* ont été exclues du rapport sur la conformité aux recommandations de cette année.

Une deuxième préoccupation soulevée dans les réponses fournies est l'absence d'un effort visible et bien structuré à l'échelle du gouvernement pour donner suite aux recommandations. De nombreuses recommandations de l'*enquête Phoenix Sinclair* étaient adressées en interne au système de protection de l'enfance, mais une grande partie d'entre elles visaient à améliorer les soutiens communautaires afin d'accroître le soutien au bien-être général des enfants et des familles au Manitoba. Cette préoccupation est surtout présente dans les recommandations qui font référence à la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba », qui a été abrogée en 2020, année où le comité du Cabinet correspondant a également été dissous. Depuis l'abrogation de la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba », le gouvernement du Manitoba n'a pas proposé de solutions de rechange adéquates pour répondre aux intentions des recommandations qui mentionnaient la stratégie « Enfants en santé Manitoba ». Au lieu de cela, le gouvernement du Manitoba a répondu aux recommandations en disant qu'elles n'étaient plus pertinentes ou réalisables. Cela crée une lacune perceptible dans la compréhension de la façon dont les décisions concernant les services aux enfants et aux jeunes sont coordonnées dans l'ensemble du Manitoba.

Vingt-huit recommandations de l'*enquête Phoenix Sinclair* restaient ouvertes au moment où la présente recommandation a été émise par le protecteur du Manitoba en 2021. D'après le travail effectué au cours de cet exercice, 9/28 (32 %) ont été mises en œuvre et fermées. Le gouvernement du Manitoba a maintenant un taux général de conformité de 64 % aux recommandations évaluées de l'enquête, ce qui se traduit par une détermination de statut partiellement conforme à cette recommandation

(rapport spécial *Maltreatment* – recommandation 1).

² Familles Manitoba (2022). Rapport annuel. https://www.gov.mb.ca/fs/about/pubs/fsar_2021-2022.pdf

³ Malone, K.G. (11 mars 2021). 'Children need us to get it right': Report says Manitoba child deaths preventable. CTV News. <https://winnipeg.ctvnews.ca/children-need-us-to-get-it-right-report-says-manitoba-child-deaths-preventable-1.5343073?cache=ptdmkadzxxgvko%3FclipId%3D68597>

Nous encourageons une approche pangouvernementale visant l'amélioration de la conformité aux recommandations grâce à un travail diligent de mise en œuvre de chacune des recommandations en suspens du rapport d'enquête *Phoenix Sinclair* rédigé par le commissaire Ted Hughes, O.C., c.r., LL.D. (Hon), ainsi que les recommandations de notre rapport spécial *Maltreatment* de 2021.

En outre, il serait important que le gouvernement se demande si le ministère des Familles est le mieux placé pour donner suite à toutes les recommandations de l'enquête, étant donné que la portée, l'ampleur et l'orientation de plusieurs des recommandations n'ont pas été adressées directement ou uniquement à ce ministère.

Thème n° 2 : Accorder la priorité au temps et aux ressources nécessaires pour améliorer le respect des recommandations visant à réduire la mortalité infantile.

Comme l'année dernière, le contrôle de la conformité de cette année a également mis en évidence la nécessité d'une collaboration et d'une coordination accrues au sein du gouvernement afin d'améliorer le respect des recommandations visant à réduire la mortalité infantile.

Les décès de nourrissons liés au sommeil constituent un grave problème de santé publique et de droits de l'enfant. Les morts subites et inattendues restent la deuxième cause de décès des nourrissons âgés d'un à douze mois au Canada, avec un taux plus élevé chez certaines populations.

En 2020, le protecteur du Manitoba a publié *Safe and Sound: A special report on the unexpected sleep-related deaths of 145 Manitoba infants* (« *Safe and Sound* »). Ce rapport spécial a examiné les circonstances de 145 nourrissons manitobains décédés entre 2009 et 2018, et dont le décès est survenu de façon inattendue pendant leur sommeil avant l'âge de deux ans. Ce rapport spécial – l'étude rétrospective la plus approfondie jamais réalisée au Manitoba sur les cas de décès

de nourrissons liés au sommeil – comprenait 13 recommandations fondées sur des données probantes, qui ont fourni au gouvernement du Manitoba et à d'autres parties prenantes une feuille de route pour réduire le nombre de décès de nourrissons liés au sommeil au Manitoba.

Cette feuille de route est conforme au droit inhérent des nourrissons de vivre, de s'épanouir et de jouir du meilleur état de santé possible dans des conditions d'égalité, comme le prévoit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (article 6 de la Convention). Il est donc très préoccupant que la mise en œuvre de ces recommandations ait si peu progressé depuis 2020. Pour cette année, le taux de conformité moyen à ces recommandations est de 31 %. **Cette situation est d'autant plus troublante que le nombre de décès de nourrissons liés au sommeil a augmenté au Manitoba au cours des années qui ont suivi la publication du rapport spécial.**

En effet, une analyse préliminaire des renseignements transmis au Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba par le Bureau du médecin légiste en chef au sujet des décès de nourrissons (0-24 mois) au cours des trois années écoulées entre le 1^{er} janvier 2019 (date à laquelle le rapport spécial *Safe and Sound* s'est arrêté) et la fin du 31 décembre 2021 brosse un portrait très sombre de la situation.

D'après les renseignements disponibles, il semble qu'au moins 50 nourrissons de plus soient morts de façon inattendue dans leur sommeil avant l'âge de deux ans, depuis la publication de notre rapport spécial et de ses recommandations en 2020. Comme il est mentionné dans le rapport spécial *Safe and Sound*, les 145 décès de nourrissons liés au sommeil, survenus entre 2009 et 2018, se sont traduits par une moyenne de 14,5 décès par an. Si les premières données actualisées sont exactes, les 50 décès additionnels de nourrissons liés au sommeil survenus entre 2019 et 2021 se traduisent par une moyenne de 16,7 par an, soit **une augmentation de 2 décès de nourrissons par an** au Manitoba (voir la figure à la page suivante).

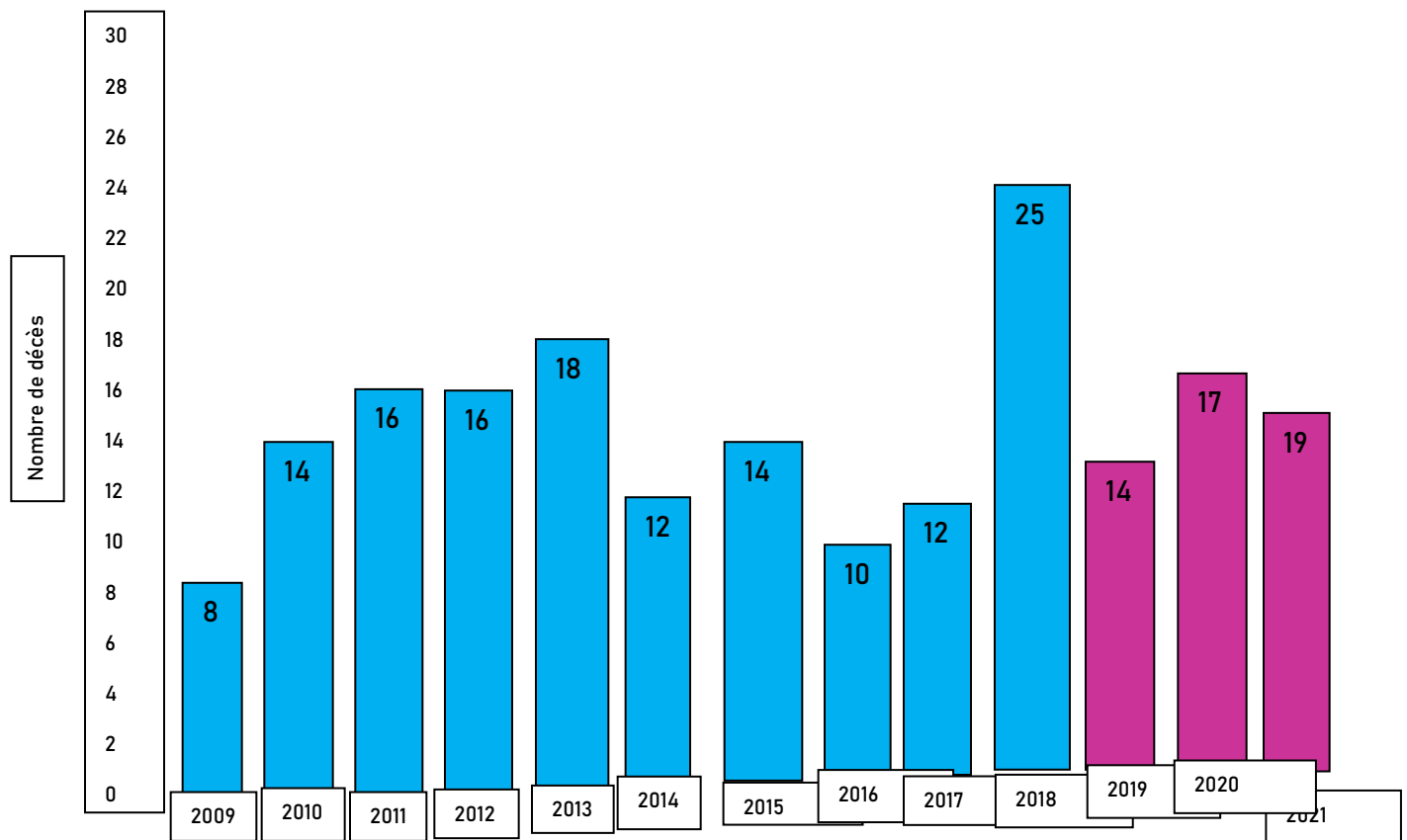
« Tout enfant a un droit inhérent à la vie » (article 6 de la Convention). Tous les ordres de gouvernement ont l'obligation d'assurer la survie et le développement de tous les enfants. Il est

impératif que les 13 recommandations formulées dans le rapport spécial *Safe and Sound* soient entièrement mises en œuvre, car elles visent à améliorer les services offerts aux nourrissons du Manitoba et à leurs familles dans le but ultime de réduire le nombre de décès de nourrissons liés au

sommeil pouvant être évités. Notre bureau a souligné à maintes reprises ce sujet de préoccupation pour le gouvernement provincial, et en particulier aux ministères provinciaux de la Santé, de la Justice et des Familles, ainsi qu'aux gouvernements du Manitoba et du Canada.

Il est certain que certaines des recommandations en suspens (p. ex. la recommandation 11 – rétablir le groupe de travail interministériel coopératif sur la mortalité infantile) pourraient être mises en œuvre facilement et devraient l'être sans plus tarder.

Figure 7. Nombre de décès de nourrissons liés au sommeil



Thème n° 3 : Il y a un urgent besoin de mise en œuvre d'une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants.

Le troisième thème est le besoin urgent et permanent de mise en œuvre d'une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants.

Depuis 2018, 20 recommandations sur les 67 émises par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (30 %) visaient à

combler des lacunes urgentes pour les enfants et les jeunes en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. En outre, le gouvernement du Manitoba a commandé son propre examen du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris des services pour les enfants, les jeunes et les adultes. Le gouvernement provincial a reçu le rapport en question, qui est officieusement appelé le rapport de Virgo⁴, et les 125 recommandations qui y sont présentées au printemps 2018. Les écarts, les barrières et les

obstacles systémiques qui empêchent les enfants et les jeunes de recevoir les services de santé mentale et de toxicomanie dont ils ont besoin et auxquels ils ont des droits inhérents **sont le problème systémique le plus omniprésent**

que nous continuons de voir dans notre travail avec les enfants.

⁴ Virgo Planning and Evaluation Consultants Inc. (2018). Improving access and coordination of mental health and addiction services: A provincial strategy for all Manitobans Final report (le rapport de VIRGO, en anglais seulement). https://www.gov.mb.ca/mh/mh/docs/mha_strategic_plan.pdf

Tableau 3 : Recommandations sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances émises par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba

Rapport et n° de la rec.	Sommaire des recommandations	Ministère	Niveau de conformité
<i>Angel's Story 1</i>	Mettre en place des mesures de prévention et de réponse en matière de traumatismes liés aux expériences négatives de l'enfance, sensibiliser les fournisseurs de services et le public, et créer des interventions	Gouvernement du Manitoba	Essentiellement conforme
<i>Angel's Story 5</i>	Examiner et réformer les programmes de traitement des dépendances, créer un centre sûr et sécurisé pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle	SMMC	Partiellement conforme
<i>Angel's Story 6</i>	Modifier la Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes, permettre des mandats plus longs ou successifs pour garantir des services de gestion du sevrage médicalement assisté	SANTÉ	Peu conforme
<i>Circling Star 3</i>	Mettre en place un processus intersectoriel concerté pour réduire les limites de compétence perçues et réelles qui empêchent l'accès et la coordination des services	SMMC	Partiellement conforme
<i>Circling Star 4</i>	Élaborer une stratégie d'action en matière de lutte contre les dépendances chez les jeunes	SMMC	Peu conforme
<i>Matthew 1</i>	Souligner et promouvoir les objectifs provinciaux d'apprentissage axés sur la littéracie en matière de santé mentale et les capacités d'adaptation menant au bien-être	Éducation	Mise en œuvre précédemment
<i>Matthew 3</i>	Continuer de promouvoir l'approche Écoles sûres et accueillantes — Une approche de planification à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance, dans les divisions scolaires, afin que toutes les écoles manitobaines mettent en œuvre les outils optionnels	Éducation	Mise en œuvre précédemment
<i>Matthew 4</i>	Évaluer les points d'accès à des services de santé mentale existants et mettre en place un point d'accès spécialisé centré sur les enfants et les jeunes qui réponde aux besoins de ces derniers	SMMC	Essentiellement conforme
<i>Matthew 5</i>	Mettre en place des accompagnateurs du système de santé mentale pour aider les enfants et les jeunes	SMMC	Explications insuffisantes
<i>Matthew 6</i>	Créer un traitement résidentiel à long terme de la santé mentale pour les jeunes	Gouvernement du Manitoba	Peu conforme
<i>Matthew 7</i>	Publier un cadre pour la transformation du système de santé en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances chez les enfants et les jeunes	SMMC	Partiellement conforme
<i>Suicide Aggregate 1</i>	Effectuer une analyse des lacunes du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances chez les jeunes	SMMC	Peu conforme
<i>Suicide Aggregate 2</i>	Démontrer un accès équitable aux systèmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances	SMMC	Peu conforme
<i>Suicide Aggregate 3</i>	Former les fonctionnaires sur les traumatismes et leurs répercussions	Gouvernement du Manitoba	Solution de rechange
<i>Suicide Aggregate 4</i>	Créer et tenir à jour un inventaire des ressources de santé mentale pour le public	Gouvernement du Manitoba	Essentiellement conforme

<i>Suicide Aggregate 5</i>	Créer des carrefours jeunesse dans tout le Manitoba	SMMC	Entièrement conforme
<i>Suicide Aggregate 6</i>	Créer des centres de santé mentale à l'extérieur de Winnipeg	SMMC	Essentiellement conforme
<i>Suicide Aggregate 7</i>	Créer un traitement à long terme pour les jeunes ayant les besoins les plus criants	Gouvernement du Manitoba	Peu conforme
<i>Tina Fontaine 2</i>	Publier un plan de mise en œuvre des recommandations visant les enfants et les jeunes émises dans le rapport de Virgo	SMMC	Partiellement conforme
<i>Tina Fontaine 4</i>	Analyser la législation de l'Alberta et évaluer comment des établissements sûrs et sécurisés peuvent être mis en place au Manitoba	Gouvernement du Manitoba	Peu conforme

L'inclusion de recommandations liées à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances dans des rapports spéciaux comme *Circling Star*, *Angel's Story*, *Tina Fontaine*, *Matthew* et *Suicide Aggregate* indique que les préoccupations sont vastes, qu'elles s'ajoutent à un certain nombre d'autres besoins relatifs aux services et qu'elles nécessitent une coordination entre les systèmes et à l'échelle de la province.

Au cours de l'exercice 2021-2022, 59 % des jeunes qui ont été en contact avec le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba dans le cadre des services de défense des droits présentaient un besoin de services de santé mentale ou de lutte contre les dépendances. Ce besoin se manifeste le plus souvent chez des jeunes pris en charge par le système des services à l'enfant et à la famille qui subissent des défaillances dans la planification de leur cas ou qui n'ont pas accès à un placement qui réponde à leurs besoins parce que leurs troubles de santé mentale ou de dépendances n'ont pas été traités ou n'ont pas été résolus.

Des progrès ont été réalisés, notamment la création de carrefours jeunesse Rassembler (Huddle) et la publication de la Feuille de route pour la santé mentale et le mieux-être de la communauté, mais il reste une lacune importante : il n'existe pas de stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants.

Un grand nombre de nos recommandations en matière de santé mentale sont axées sur la nécessité de la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour répondre aux besoins de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances chez les enfants et les jeunes du Manitoba.

La feuille de route fournit une voie de haut niveau et de grands domaines d'intérêt pour les cinq piliers qu'elle décrit, mais ce qui manque encore, c'est une stratégie et un plan de travail détaillés et mesurables pour combler les lacunes dans le système de santé mentale et de lutte contre les dépendances chez les enfants et les jeunes, lesquelles sont évidentes et bien connues depuis de nombreuses années.

En outre, la feuille de route, telle qu'elle est rédigée, ne permet pas de mesurer les progrès accomplis et il sera difficile de les évaluer de manière exacte. En effet, des objectifs précis et des livrables détaillés sont largement absents de la feuille de route.

Entre-temps, les jeunes et leurs familles continuent d'attendre et, dans de trop nombreux cas, de languir dans un système jugé défaillant par les Manitobains et qui a été reconnu comme tel par le gouvernement provincial.

En 2021, notre bureau a mené une tournée d'écoute des jeunes à l'échelle de la province, qui a abouti à la publication du rapport spécial *The Right to Be Heard* présentant les pensées et les opinions de centaines de jeunes manitobains. La Tournée d'écoute des jeunes visait à sensibiliser aux droits des enfants et à recueillir des renseignements concernant les défis, les priorités et les solutions que les jeunes perçoivent dans leur communauté et au-delà. Les jeunes ont soulevé une série de questions diverses, mais souvent liées, auxquelles ils sont confrontés.

De manière écrasante, la question principale évoquée par les jeunes était la nécessité d'investir davantage dans des programmes accessibles de santé mentale et de lutte contre les dépendances. À titre d'exemple, 79 % ont signalé que les programmes et les services liés à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances constituaient la principale solution aux problèmes auxquels eux-mêmes et leurs pairs sont confrontés.

Le protecteur du Manitoba est encouragé par certains investissements récents dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, en particulier le financement récent des carrefours jeunesse Rassembler (Huddle) et la création du ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté en 2021, mais nous restons préoccupés par l'absence d'un plan de mise en œuvre visant à combler les lacunes connues dans les services actuels destinés aux enfants et aux jeunes dont ils ont besoin immédiatement. Il n'y a pas eu de changement important dans les services qui aurait permis de combler les lacunes relevées dans la vie de jeunes gens comme Angel, Matthew ou les 22 filles qui ont été incluses dans le rapport spécial *Suicide Aggregate*.

En outre, nous croyons savoir qu'un modèle en matière de santé mentale et de lutte contre les

dépendances devait être publié par l'équipe de planification fondée sur les besoins en octobre 2022, mais celui-ci ne couvrira que les Manitobains âgés de 15 ans et plus, ce qui désavantage une fois de plus les enfants de moins de 15 ans.

Les enfants ont des besoins uniques et l'enfance est la période propice à l'évaluation précoce et à l'intervention rapide pour prévenir des difficultés chroniques ou continues. Nous ne pouvons pas continuer à faire attendre les jeunes pour qu'ils reçoivent les soins intensifs de santé mentale et de lutte contre les dépendances dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Les enfants devraient être à la fin de la file lorsque des coupes sont effectuées et au début de la file lorsque des

fonds sont mis à disposition. Par conséquent, et une fois de plus, notre bureau exhorte le gouvernement provincial à donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants, qui détaille les objectifs et les livrables d'une manière claire et mesurable, afin d'accroître la responsabilité et de faire progresser les recommandations ouvertes en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances vers une conformité totale.

Les enfants devraient être à la fin de la file lorsque des coupes sont effectuées et au début de la file lorsque des fonds sont mis à disposition.

CONCLUSION

Étapes suivantes visant à assurer la conformité

CONCLUSION

Le présent rapport spécial donne un sommaire des évaluations effectuées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba sur les progrès réalisés par les organismes publics dans la mise en œuvre de 67 recommandations de 10 rapports spéciaux.

Les recommandations susmentionnées émises par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba visent à améliorer « l'efficacité des services [publics] désignés et des interventions qui en découlent » conformément au paragraphe 31(1) de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi). À ce titre, les évaluations effectuées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba sur les progrès réalisés par les ministères et d'autres organismes publics sont essentielles. Fondé sur les preuves soumises et une analyse minutieuse, ce processus de conformité aux recommandations assure la responsabilité, la transparence et l'efficacité des services publics fournis aux enfants et aux jeunes du Manitoba.

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est encouragé par le fait que 88 % des recommandations émises depuis 2018 ont

fait l'objet de mesures de mise en œuvre (en hausse de 45 % depuis l'année dernière), mais retarder la mise en œuvre d'un droit, c'est refuser ce droit. Il y a d'importants domaines à améliorer et du travail à faire pour combler les lacunes des services afin de prendre en compte les besoins et les droits des enfants et des jeunes dans notre province.

Pour améliorer les progrès, le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba recommande de prendre des mesures immédiates afin de tenir compte des inégalités en matière de capacité pour les autorités autochtones de protection de l'enfance ainsi que des recommandations en suspens de l'*enquête Phoenix Sinclair*, de mettre en application les recommandations relatives à la sécurité du sommeil des nourrissons, et de créer une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants.

Nous exhortons le gouvernement du Manitoba à accorder la priorité à ces questions et à s'engager à collaborer en permanence afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles.

APPRENEZ-EN DAVANTAGE

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la manière dont les recommandations sont formulées, sur les personnes qui y répondent, sur la manière dont elles sont contrôlées, sur les principes qui guident notre évaluation et sur notre modèle de contrôle de la conformité, veuillez consulter notre [Guide de la conformité](#) (en anglais seulement).

L'**annexe A** contient la liste complète des recommandations et de l'évaluation de leur niveau de conformité.

L'analyse complète de la conformité et la détermination pour chaque recommandation peuvent être consultées à l'aide de [l'outil de suivi des recommandations](#) sur le site Web du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba ou dans notre annexe de renseignements supplémentaires (en anglais seulement).

Vous souhaitez lire nos rapports sur la conformité de 2020 ou 2021? Ils peuvent être consultés sur notre site Web.

ANNEXE A

Liste des recommandations et des évaluations de conformité par ministère

Éducation et Apprentissage de la petite enfance :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Boys Report</i>	3	Mettre en place des initiatives d'éducation antiraciste dans les écoles à l'intention des élèves et du personnel	Antiracisme/inclusion culturelle dans l'éducation	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (première évaluation)
<i>Boys Report</i>	2	Poursuivre le travail pour une stratégie d'inclusion autochtone dans les écoles, en collaboration avec les divisions scolaires	Antiracisme/inclusion culturelle dans l'éducation	Entièrement conforme	S. O.	S. O.	100 %	S. O. (première évaluation)
<i>Circling Star</i>	2	Procéder à un examen et établir une stratégie provinciale pour limiter les pratiques d'exclusion	Suspensions et expulsions	Entièrement conforme	25 %	50 %	100 %	Amélioration de 50 %
<i>Matthew</i>	1	Souligner et promouvoir les objectifs provinciaux d'apprentissage axés sur la littéracie en matière de santé mentale et les capacités d'adaptation menant au bien-être	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Mise en œuvre précédemment	S. O.	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)
<i>Matthew</i>	2	Établir une stratégie provinciale pour limiter, réduire et supprimer progressivement les pratiques d'exclusion	Suspensions et expulsions	Entièrement conforme	S. O.	50 %	100 %	Amélioration de 50 %

<i>Matthew</i>	3	Continuer de promouvoir l'approche Écoles sûres et accueillantes – Une approche de planification à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance, dans les divisions scolaires, afin que toutes les écoles manitobaines mettent en œuvre les outils optionnels	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Mise en œuvre précédemment	S. O.	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)
<i>Tina Fontaine</i>	1	Examiner la mesure de l'absentéisme, des suspensions et des expulsions, et créer une stratégie provinciale pour aborder les problèmes	Absentéisme chronique, suspensions et expulsions	Entièrement conforme	50 %	75 %	100 %	Amélioration de 25 %

FAMILLES :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Boys Report</i>	1	Mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et culturellement sûres pour les soignants ayant des troubles liés à l'utilisation de substances	Traitement/ressources pour les parents	Explications insuffisantes	S. O.	S. O.	0 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	4	Mettre en place des soutiens à la navigation dans le système pour les familles	Services aux enfants handicapés	Non conforme	S. O.	S. O.	0 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	6	Fournir des renseignements plus exacts sur l'ascendance des Premières Nations, des Métis et des Inuits	Services aux enfants handicapés	Non conforme	S. O.	S. O.	0 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	2	Élaborer un protocole de coordination entre les services de protection de l'enfance et les services aux enfants handicapés	Services aux enfants handicapés	Peu conforme	S. O.	S. O.	25 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	5	Examiner et analyser la charge de travail et le nombre de cas de la gestion des cas des Services aux enfants handicapés	Services aux enfants handicapés	Peu conforme	S. O.	S. O.	25 %	S. O. (première évaluation)
<i>Maltreatment</i>	5	Former les travailleurs sociaux sur les pratiques exemplaires en cas de mauvais traitements envers un enfant et de réunification familiale	Formation en protection de l'enfance	Peu conforme	S. O.	S. O.	25 %	S. O. (première évaluation)

<i>Safe sleep</i>	13	Élaborer une norme provinciale exigeant que les fournisseurs de services à l'enfant et à la famille évaluent l'environnement de sommeil des nourrissons dans le cadre d'un contact direct	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Angel's Story</i>	2	Expansion des services de lutte contre l'exploitation sexuelle des jeunes et évaluation du Tracia's Trust	Exploitation sexuelle	Partiellement conforme	50 %	50 %	50 %	Aucun changement

FAMILLES (suite) :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Angel's Story</i>	4	Examiner et mettre à jour les normes minimales existantes des services à l'enfant et à la famille, et établir des mesures et un cadre d'assurance de la qualité à l'échelle de la province	Offrir une formation sur les normes minimales des services à l'enfant et à la famille	Partiellement conforme	25 %	25 %	50 %	Amélioration de 25 %
<i>Circling Star</i>	6	Clarifier le contenu de la formation et les attentes concernant les normes minimales des services à l'enfant et à la famille, donner la priorité à l'élaboration d'une formation sur les normes minimales, former les travailleurs actuels et les nouveaux travailleurs	Offrir une formation sur les normes minimales des services à l'enfant et à la famille	Partiellement conforme	25 %	50 %	50 %	Aucun changement
<i>Disabilities</i>	7	Élaborer des processus permettant de recueillir régulièrement des commentaires	Services aux enfants handicapés	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	8	Rendre publiques toutes les politiques et procédures des Services aux enfants handicapés	Services aux enfants handicapés	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (première évaluation)
<i>Disabilities</i>	9	Concevoir un continuum complet de services de relève flexibles et y consacrer des ressources	Services aux enfants handicapés	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)

<i>Tina Fontaine</i>	5	Établir un protocole pour s'assurer que des plans d'intervention sont créés pour les jeunes disparus recevant des services de protection de l'enfance, et en particulier pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle	Exploitation sexuelle	Essentiellement conforme	25 %	75 %	75 %	Aucun changement
----------------------	---	---	-----------------------	--------------------------	------	------	------	------------------

FAMILLES (suite) :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Angel's Story</i>	3	Dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation par une campagne d'éducation du public	Exploitation sexuelle	Entièrement conforme	50 %	50 %	100 %	Amélioration de 50 %
<i>Safe sleep</i>	12	Appliquer une partie des changements apportés aux normes provinciales de protection de l'enfance, mettre fin au signalement des naissances, inclure l'évaluation de l'environnement de sommeil des nourrissons dans la planification de la sécurité, fournir des surfaces de couchage sécuritaires	Sommeil sécuritaire	Entièrement conforme	S. O.	25 %	100 %	Amélioration de 75 %

GOVERNEMENT DU CANADA :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Safe sleep</i>	2	Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à garantir qu'aucun nourrisson vivant dans les collectivités des Premières Nations du Manitoba ne soit privé d'une surface de couchage sécuritaire	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Safe sleep</i>	8	Mettre en place une stratégie de mise en œuvre pour étendre les programmes de soins de santé maternelle et infantile prénatale et postnatale dans toutes les collectivités des Premières Nations du Manitoba	Sommeil sécuritaire	Partiellement conforme	S. O.	50 %	50 %	Aucun changement

GOVERNEMENT DU MANITOBA :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Safe sleep</i>	1	Élaborer un plan d'action visant à garantir que chaque nourrisson au Manitoba dispose d'une surface de couchage sécuritaire (lit d'enfant, berceau ou solution de rechange sécuritaire culturellement adaptée)	Sommeil sécuritaire	Non conforme	S. O.	0 %	0 %	Aucun changement
<i>Disabilities</i>	1	Adopter une nouvelle législation pour régir les services destinés aux enfants handicapés	Services aux enfants handicapés	Peu conforme	S. O.	S. O.	25 %	S. O. (première évaluation)
<i>Matthew</i>	6	Créer un traitement résidentiel à long terme de la santé mentale pour les jeunes	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Safe sleep</i>	5	Veiller à ce que les documents de sensibilisation du public soient rédigés dans un langage accessible et disponibles dans les principales langues autochtones	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	0 %	25 %	Amélioration de 25 %
<i>Suicide Aggregate</i>	7	Créer un traitement à long terme pour les jeunes ayant les besoins les plus criants	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Tina Fontaine</i>	4	Analyser la législation de l'Alberta et évaluer comment des établissements sûrs et sécurisés peuvent être mis en place au Manitoba	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	25 %	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Boys Report</i>	4	Financer une stratégie provinciale globale de prévention des gangs de jeunes	Prévention des gangs	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (première évaluation)
<i>Maltreatment</i>	1	Mettre en œuvre toutes les recommandations de l'enquête P	<i>Enquête Phoenix Sinclair</i>	Partiellement conforme	S. O.	S. O.	50 %	S. O. (première évaluation)

		<i>hoenix Sinclair</i>						
<i>Angel's Story</i>	1	Mettre en place des mesures de prévention et de réponse en matière de traumatismes liés aux expériences négatives de l'enfance, sensibiliser les fournisseurs de services et le public, et créer des interventions	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Essentielle ment conforme	50 %	50 %	75 %	Amélioration de 25 %

GOVERNEMENT DU MANITOBA (suite) :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Circling Star</i>	1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie provinciale visant à former les fournisseurs de services à l'échange d'information, et élaborer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie en consultation avec d'autres ministères du gouvernement du Manitoba	Coordination	Essentielle ment conforme	75 %	75 %	75 %	Aucun changement
Maltreatment	2	Financer des ressources et des programmes parentaux dans les collectivités du Manitoba	Traitement /ressources pour les parents	Essentielle ment conforme	S. O.	S. O.	75 %	S. O. (première évaluation)
<i>Matthew</i>	8	Proclamer les articles en suspens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes	Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes	Essentielle ment conforme	S. O.	75 %	75 %	Aucun changement
<i>Suicide Aggregate</i>	4	Créer et tenir à jour un inventaire des ressources de santé mentale pour le public	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Essentielle ment conforme	S. O.	75 %	75 %	Aucun changement
<i>Suicide Aggregate</i>	3	Former les fonctionnaires sur les traumatismes et leurs répercussions	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Solution de rechange	S. O.	25 %	100 %	Amélioration de 75 %

SANTÉ :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Safe Sleep</i>	6	Mettre sur pied un module de formation en ligne agréé sur les pratiques de sommeil sécuritaire	Sommeil sécuritaire	Non conforme	S. O.	0 %	0 %	Aucun changement
<i>Safe Sleep</i>	11	Rétablir le groupe de travail interministériel coopératif sur la mortalité infantile	Sommeil sécuritaire	Non conforme	S. O.	0 %	0 %	Aucun changement
<i>Angel's Story</i>	6	Modifier la Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes, permettre des mandats plus longs ou successifs pour garantir des services de gestion du sevrage médicalement assisté	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	0 %	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Disabilities</i>	3	Réduire les temps d'attente pour les évaluations diagnostiques grâce à une stratégie de recrutement et d'embauche	Services aux enfants handicapés	Peu conforme	S. O.	S. O.	25 %	S. O. (première évaluation)
<i>Safe Sleep</i>	7	Créer une ressource pour cesser de fumer à l'intention des femmes enceintes	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	0 %	25 %	Amélioration de 25 %
<i>Safe Sleep</i>	3	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer une nouvelle campagne d'éducation du public visant à sensibiliser aux facteurs de risque des décès de nourrissons liés au sommeil	Sommeil sécuritaire	Partiellement conforme	S. O.	0 %	50 %	Amélioration de 50 %

<i>Safe Sleep</i>	4	Fonder la nouvelle campagne de sensibilisation du public sur des données et des preuves concernant une communication efficace sur les risques et la modification des comportements	Sommeil sécuritaire	Partiellement conforme	S. O.	0 %	50 %	Amélioration de 50 %
-------------------	---	--	---------------------	------------------------	-------	-----	------	----------------------

SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Matthew</i>	5	Mettre en place des accompagnateurs du système de santé mentale pour aider les enfants et les jeunes	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Explications insuffisantes	S. O.	0 %	0 %	Aucun changement
<i>Circling Star</i>	4	Élaborer une stratégie d'action en matière de lutte contre les dépendances chez les jeunes	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	25 %	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Suicide Aggregate</i>	1	Effectuer une analyse des lacunes du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances chez les jeunes	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Suicide Aggregate</i>	2	Démontrer un accès équitable aux systèmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Angel's Story</i>	5	Examiner et réformer les programmes de traitement des dépendances, créer un centre sûr et sécurisé pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Partiellement conforme	50 %	50 %	50 %	Aucun changement
<i>Circling Star</i>	3	Mettre en place un processus intersectoriel concerté pour réduire les limites de compétence perçues et réelles qui empêchent l'accès et la coordination des services	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Partiellement conforme	25 %	25 %	50 %	Amélioration de 25 %
<i>Matthew</i>	7	Publier un cadre pour la transformation du système de santé en matière de santé mentale et de	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Partiellement conforme	S. O.	25 %	50 %	Amélioration de 25 %

		lutte contre les dépendances chez les enfants et les jeunes						
<i>Tina Fontaine</i>	2	Publier un plan de mise en œuvre des recommandations visant les enfants et les jeunes émises dans le rapport de Virgo	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Partiellement conforme	25 %	25 %	50 %	Amélioration de 25 %

SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ (suite) :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Matthew</i>	4	Évaluer les points d'accès à des services de santé mentale existants et mettre en place un point d'accès spécialisé centré sur les enfants et les jeunes qui réponde aux besoins de ces derniers	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Essentielle ment conforme	S. O.	75 %	75 %	Aucun changement
<i>Suicide Aggregate</i>	6	Créer des centres de santé mentale à l'extérieur de Winnipeg	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Essentielle ment conforme	S. O.	50 %	75 %	Amélioration de 25 %
<i>Suicide Aggregate</i>	5	Créer des carrefours jeunesse dans tout le Manitoba	Santé mentale et lutte contre les dépendances	Entièrement conforme	S. O.	75 %	100 %	Amélioration de 25 %

JUSTICE :

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport	N ^o	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Mandela</i>	1	Interdire le recours à l'isolement pendant plus de 24 heures	Isolement cellulaire	Peu conforme	25 %	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Mandela</i>	5	Améliorer les autres solutions de gestion thérapeutique du comportement dans les lieux de garde pour adolescents	Isolement cellulaire	Peu conforme	25 %	25 %	25 %	Aucun changement

<i>Safe sleep</i>	9	Élaborer et mettre en œuvre un nouveau formulaire de collecte de données pour enquêter sur le lieu de décès d'un nourrisson	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
-------------------	---	---	---------------------	--------------	-------	------	------	------------------

JUSTICE : (suite)

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Safe sleep</i>	10	Demander au Bureau du médecin légiste en chef de créer une base de données électronique pour collecter des renseignements sur les cas présumés de décès de nourrissons liés au sommeil	Sommeil sécuritaire	Peu conforme	S. O.	25 %	25 %	Aucun changement
<i>Mandela</i>	2	Restreindre le recours à la séparation pendant moins de 24 heures pour les populations vulnérables	Isolement cellulaire	Partiellement conforme	25 %	25 %	50 %	Amélioration de 25 %
<i>Mandela</i>	3	Collecter, suivre, analyser et publier des rapports sur les incidents liés à l'isolement	Isolement cellulaire	Partiellement conforme	50 %	50 %	50 %	Aucun changement
<i>Mandela</i>	6	Créer un établissement spécialisé géré par des professionnels de la santé pour les jeunes placés sous garde et présentant une vulnérabilité cognitive et une maladie mentale	Isolement cellulaire	Partiellement conforme	25 %	25 %	50 %	Amélioration de 25 %
<i>Circling Star</i>	5	Améliorer la communication au sein de Justice Manitoba et améliorer les ordonnances de probation	Probation	Essentiellement conforme	50 %	50 %	75 %	Amélioration de 25 %
<i>Mandela</i>	4	Interdire le recours au gaz poivré, sauf en cas de risque immédiat pour la vie, améliorer la surveillance	Gaz poivré	Mise en œuvre précédemment	100 %	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)

<i>Tina Fontaine</i>	3	Évaluer les services de soutien aux victimes pour les enfants et mettre en place des mesures de contrôle de la qualité qui garantissent un accès aux prestations centré sur l'enfant	Services aux victimes	Mise en œuvre précédemment	100 %	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)
----------------------	---	--	-----------------------	----------------------------	-------	-------	-------	------------------------------------

JUSTICE : (suite)

Liste des recommandations et des évaluations de conformité

Rapport spécial	N°	Sommaire	Question principale	Évaluation de la conformité actuelle	Niveau de conformité			Amélioration depuis le rapport de 2021
					2020	2021	2022	
<i>Mandela</i>	4	Interdire le recours au gaz poivré sauf en cas de risque immédiat pour la vie, améliorer la surveillance	Gaz poivré	Mise en œuvre précédemment	100 %	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)
<i>Tina Fontaine</i>	3	Évaluer les services de soutien aux victimes pour les enfants et mettre en place des mesures de contrôle de la qualité qui garantissent un accès aux prestations centré sur l'enfant	Services aux victimes	Mise en œuvre précédemment	100 %	100 %	100 %	S. O. (mise en œuvre précédemment)



1 800 263-7146



info@manitobaadvocate.ca



346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba)